



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	06	25 .09	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
19 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 19/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LEMOINE Pascal, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PIOT Bernard pouvoir donné à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HONERCHICK Romain, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, PETIT Pascale, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....33
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....11
Votants.....39

6) RECONSTRUCTION D'UN GYMNASSE A LA CITE SCOLAIRE - AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

En séance du 3 novembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'Avant-Projet définitif du projet de reconstruction d'un gymnase à la cité scolaire Gaston Bachelard pour un montant de 7 404 500 € HT de travaux.

Les études préalables sont à présent terminées et la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 13 juin 2025, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

Les prestations sont divisées en 21 lots traités en corps d'état séparés :

- **En tranche ferme :**
- **20 lots**

01 - Démolition
02 - VRD - Clôture Portail
03 - Gros Œuvre
04 - Charpente bois
05 - Bardage extérieurs
06 - Couverture étanchéité
07 - Menuiseries extérieures alu - Serrurerie
08 - Plâtrerie - isolation
09 - Faux plafonds
10 - Menuiseries intérieures
11 - Electricité CFO/CFA
12 - Electricité photovoltaïque
13 - CVC Plomberie
14- GTB
15 - Carrelage
16 - Equipements sportifs
17 - Peinture - signalétique
18 - Sols sportifs
19 - Espaces verts
21 - Désamiantage

- **En tranche optionnelle**
- **1 lot**

20 - Structure artificielle d'escalade

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 23 juillet 2025 à 12h00 pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres, pour le lot espaces verts aucune offre n'ayant été reçue, ce lot a été déclaré infructueux. Aussi, nouvelle procédure a été engagée sous forme d'un appel d'offres ouvert.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique pour 50 %
- Prix pour 50 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 septembre 2025, a choisi les offres des entreprises suivantes :

N°LOT	DÉNOMINATION DU LOT	ENTREPRISE CLASSÉE PREMIÈRE ET CHOISIE PAR LA CAO	OFFRE DE BASE EN € HT	PSE	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
01	DEMOLITION	MASSON ET FILS	68 800.00		68 800,00
02	VRD - CLÔTURE PORTAIL	ROUSSEY	488 247.09	107 406.27	595 653.36
03	GROS ŒUVRE	CNR BROCARD	1 546 666.00		1 546 666.00
04	CHARPENTE BOIS	CMBP	552 433.67	2 684.00	555 117.67
05	BARDAGE EXTÉRIEURS	SOPREMA ENTREPRISES	339 068.24		339 068.24
06	COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ	SOPREMA ENTREPRISES	594 313.77	9 364.31	603 678.08
07	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU - SERRURERIE	ACR METAL	577 198.00		577 198.00
08	PLÂTRERIE - ISOLATION	YANN GIRARDOT	44 523.25		44 523.25
09	FAUX PLAFONDS	ROUSSELLE BTP	56 421.18		56 421.18
10	MENUISERIES INTÉRIEURES	ASTEL	456 368.50		456 368.50
11	ELECTRICITE CFO/CFA	SNEF	396 761.26		396 761.26
12	ELECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	167 693.48		167 693.48
13	CVC PLOMBERIE	ENTREPRISE MASSON	660 841.97		660 841.97
14	GTB	HELA	116 070.71		116 070.71
15	CARRELAGE	SARL JOEL PEUGNET	81 186.85		81 186.85
16	EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPOORT	131 081.22	13 315.00	144 396.22
17	PEINTURE - SIGNALÉTIQUE	LAGARDE ET MEREGNANI SAS	98 655.78		98 655.78
18	SOLS SPORTIFS	SOLS PRESTIGE 33	222 564.30		222 564.30
20	STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (TC)	ENTRE-PRISES	96 200.00		96 200.00
21	DÉSAMIANTAGE	BESNI CONCEPT	139 050.00		139 050.00
TOTAL EUROS HT					6 966 914.85
TOTAL EUROS TTC					8 360 297.82

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 6 966 914.85€ HT, soit 8 360 297.82€ TTC. Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux en janvier 2026.

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;

Vu les articles L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert;

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Considérant la nécessité de reconstruire le gymnase de la cité scolaire Gaston Bachelard ;

Considérant qu'il revient au conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

Après avoir étendu l'exposé de Monsieur Le Vice-Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2025

Philippe BORDE,

Président

